



Séance du Conseil communal du jeudi 18 mars 2021

Salle communale de Duillier

La séance est ouverte par M. Olivier Chambaz, Président. Il souhaite la bienvenue à toutes les Conseillères et tous les Conseillers ainsi qu'à la Municipalité dont il manque un membre, M. C. Bosson étant excusé. Il salue également Mme L. Bodenmann, Secrétaire municipale.

1. Présences

Le Secrétaire procède à l'appel et il est constaté que 38 membres sont présents. Deux sont excusés : MM. J. Ahlström et W. Jaques. Quatre sont absents : Mme T. Grudieva et MM. Ph. Cox, Y. Humbert et R. Schenker.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'Assemblée.

L'ordre du jour est adopté par 36 oui, 0 non et 2 abstentions

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est adopté par 36 oui, 0 non et 2 abstentions

4. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président informe sur plusieurs sujets :

Décès dans la commune

Comme lors de la dernière séance de 2020, il n'y a pas de décès à déplorer au sein des habitants de la commune et il peut donc reprendre les propos de Mme la Municipale C. Vanat Gachet qui disait qu'à Duillier il fait bon vivre et qu'on s'y porte bien.

Élections communales du 7 mars 2021

M. le Président félicite tous les candidats sortants à l'élection du Conseil communal et qui ont tous passés au 1^{er} tour. Il félicite également les membres de la Municipalité candidats à leur réélection ainsi que la nouvelle Municipale Mme S. Müller. Il tient à relever que ces élections se sont parfaitement déroulées et que les résultats étaient connus vers 16h00, avec une participation de 44 %. Il remercie toutes les personnes qui ont oeuvré durant cette journée. Sachant que seul 44 candidats ont été élus, il en manquait donc un. Le lendemain, Mme M. Stüssi ayant bien réfléchi lui a annoncé qu'elle serait candidate pour l'élection complémentaire. Étant seule candidate, elle a été élue tacitement et il n'y a donc pas de second tour. Le 6 avril, la liste des suppléant.e.s devra être déposée pour d'éventuelles élections le 25 avril. Des contacts seront pris afin de trouver 7 suppléant.e.s. Il encourage les membres du Conseil pour trouver les candidat.e.s nécessaires.

Démission

Pour raison de déménagement, M. F. Jeudi a envoyé sa démission au Bureau. Le Conseil se trouve donc actuellement fort de 44 membres.

Visite du Préfet

Cette visite a eu lieu le 17 février dernier pour le contrôle de la tenue des divers registres et documents de la Commune. Cette séance s'est fort bien déroulée et Mme le Préfet a félicité le Bureau pour la bonne tenue des éléments remis pour le Conseil communal.

Journée récréative de fin de législature avec les nouveaux membres du Conseil communal

Comme chacun le sait, la présente législature se termine au 30 juin prochain. Il est de coutume qu'une rencontre s'organise à cette occasion. D'entente avec la Municipalité, une journée récréative sera organisée pour les membres du Conseil actuel et pour les nouveaux membres élus. Cette manifestation aura lieu, si les conditions sanitaires le permettent sachant qu'environ 60 personnes seraient réunies, sous forme de la découverte des diverses réalisations ayant vu le jour ces dernières années dans la commune. Un pique-nique, en plein-air, au bord du ruisseau de Calèves, clôturerait ce moment convivial. La date retenue est le samedi 5 juin 2021. Un programme de la journée parviendra à toutes les personnes concernées.

Dépôt d'une pétition concernant l'accueil de réfugié.e.s des îles grecques dans la Commune

Le Président fait lecture d'une pétition reçue de Mme A.-M. Linker au mois de décembre 2020, munie de deux signatures, à l'attention du Conseil communal. Elle concerne l'accueil de réfugié.e.s des îles grecques dans notre commune. Au vu de la demande et s'agissant de questions financières et de logements, il s'avère que cette pétition n'est pas de compétence du Conseil communal et elle a donc été transmise à la Municipalité pour traitement.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. J. Mugnier, Syndic. Ce dernier informe sur

Une absence

M. C. Bosson, Municipal, est malheureusement immobilisé suite à une chute à ski avec plusieurs fractures à une épaule et ne pourra, de ce fait, pas assister à la présente séance.

Le Plan Général d'affectation

Bien que les séances en présentiel ne soient toujours pas d'actualité, et que ce ne soit pas la cause d'une fuite en avant, il est bien nécessaire de montrer avec pertinence, dans cet étau qui se ressert, que la simple application des règles de la mesure A11 (surdimensionnement de la zone à bâtir de notre commune) n'est pas acceptable en l'état. La Municipalité espère un dialogue constructif avec les instances supérieures du Canton, afin d'éviter d'inutiles procédures juridiques coûteuses avant même celles que nous devons gérer ou admettre par la suite, avec nos propres citoyens. Il est clair qu'une présentation, préparée avec notre bureau d'urbanisme, devra être soumises aux membres du Conseil avant l'éventuel dépôt du préavis. Il y aura, là encore, une possibilité d'intervenir dans la suite de ce dossier.

La fermeture de l'office de poste

Malheureusement, et c'est fort regrettable, Mme Gilliéron, tenancière de l'Épicerie, a résilié son contrat avec La Poste, et ceci pour fin août 2021. Une délégation municipale a rencontré les responsables des filiales postales pour la Romandie, qui regrettent la rupture de ce contrat, mais qui se doivent de fournir une prestation de service public. Celle-ci débutera le 1^{er} septembre 2021. Si personne ne peut être proposé qui réponde aux exigences de La Poste, sachant qu'il faut gérer une caisse, des heures d'ouverture et être une personne morale (société), c'est un service à domicile qui sera proposé. L'information à la population et la mise en place structurelle du système sera entièrement géré par La Poste. La Municipalité peut certes se

prononcer sur un tel système, tout en sachant que le seul décideur reste La Poste. Si nous devons nous opposer, il faudrait proposer une alternative concrète.

La densification de la Zone Artisanale

Dans le prolongement du préavis N° 9-2019 déposé pour la densification de la zone artisanale, deux à trois séances ont eu lieu avec les propriétaires fonciers. La démarche ayant été saluée, une vision détaillée des différentes possibilités de mutualisation des espaces libres ou occupés par du stationnement a été effectuée. Ont été relevées : les contraintes de la zone de sources et les prérogatives en matière des surfaces d'assolement (SDA). Tous les acteurs ont également dû entendre qu'une extension de la zone n'était pas envisageable. Des pistes intéressantes seront présentées à la Commission d'urbanisme, dans le but d'arriver à intégrer au mieux un Règlement propre à cette zone dans la nouvelle révision du Règlement du Plan Général d'Affectation (RPGA). Ce Règlement permettra d'établir une ligne directrice pour les projets futurs et le développement au sein de cette zone, en cohérence avec les attentes des utilisateurs.

Région de Nyon

Cette association met tout en oeuvre pour maintenir ses multiples buts et tâches malgré des finances et des moyens un peu plus restreints et ceci tant dans le domaine de la culture, du sport ou de la mobilité. La presse locale a rapporté sur quelques changements au sein du Comité de Direction (CoDir). Ceci est certainement que le début suite aux élections qui ont lieu ces jours. Des places seront certainement vacantes.

Aménagement de la Givrine : la Région donne la parole aux usagers au sujet de l'aménagement de la Givrine, col très fréquenté et lieu de loisirs très populaire. Le sondage effectué via le site internet de Région de Nyon prend environ dix minutes et tous les avis sont bons à prendre.

Développement de la filière bois : Le programme de promotion de la filière bois et le lobbying auprès des décideurs se renforce pour faciliter l'usage du bois suisse. Pour rappel, la déchetterie intercommunale a reçu la certification "Bois Suisse".

Les délégués du Conseil communal pourront compléter ces propos si nécessaire.

M. M. Peytregnet informe sur

L'élection à la syndiculture pour la législature 2021 - 2026

Il a tout d'abord à remercier celles et ceux qui ont voté la liste "La Cohésion" et celles et ceux qui ne l'ont pas fait, d'avoir voté. Il a l'honneur d'informer l'assemblée que le futur Exécutif s'est réuni au sujet de la syndiculture et qu'il lui a été demandé d'assumer ce poste, certes difficile, et surtout après les années passées avec M. J. Mugnier à la tête de la Municipalité.

Mme C. Vanat-Gachet informe sur

La nomination d'une commission pour les constructions scolaires

En effet, le rapport sur les besoins en locaux fait par la direction scolaire en décembre 2020, a été remis à l'Aise en début d'année.

Dans ce rapport et après discussion avec la Direction, il apparaît que l'école de Duillier doit s'agrandir, afin de pouvoir accueillir d'ici 2023, un nombre plus important d'élèves.

D'autres constructions sont également prévues sur les sites de Coinsins et de Begnins d'ici 2024. Un préavis sur toutes les constructions nécessaires va être soumis au Conseil Intercommunal de l'Aise lors de sa séance du 28 avril prochain.

Au vu des délais très courts pour la mise à disposition de ces locaux, nous étudions actuellement diverses variantes pour créer ces salles supplémentaires. Nous vous soumettrons donc un préavis lors du prochain Conseil de juin.

Le fonctionnement de l'UAPE

La structure a été fermée durant 6 semaines l'année dernière pour cause de COVID-19. Notre Commune, comme toutes les autres d'ailleurs, n'a pas pu bénéficier des RHT pour le personnel mis à l'arrêt forcé. Néanmoins, un fond cantonal a été débloqué pour combler une partie des pertes financières des structures d'accueil durant cette pandémie et notre UAPE a pu bénéficier d'un montant d'environ CHF 30'000.--.

M. Ch. Challande informe sur

Le préavis complémentaire concernant l'aménagement du carrefour de l'Épicerie

Un préavis complémentaire était projeté pour le Conseil de ce jour afin de demander un crédit supplémentaire pour le bouclage de ce chantier. Dans la mesure où la note d'honoraire finale du notaire et le montant des droits de mutations ne sont, pour l'heure, pas encore connus, la Municipalité a décidé de reporter ce préavis au prochain Conseil.

Les travaux de rénovation du Centre communal

Lors d'un précédent Conseil, il avait été annoncé que le bouclage des comptes pour ces rénovations et améliorations énergétiques pourraient se faire avec une économie à six chiffres. C'est donc avec grand plaisir que la Municipalité peut annoncer que les coûts finaux pour ces travaux sont de CHF 804'199.--, sachant que le préavis prévoyait un montant de CHF 908'000.--. C'est donc une économie de CHF 103'801.-- qui a pu être réalisée, quand bien même de nombreuses petites améliorations ont pu être effectuées.

M. le Président remercie la Municipalité pour ces communications et souhaite un prompt rétablissement à M. C. Bosson, Municipal des "os". M. le Syndic se propose de l'épauler.

6. Préavis N° 01-2021 "Demande de crédit de CHF 479'300.- - Création d'un bouclage Plaisance/Marteray/Valire et remplacement du collecteur EU Plaisance/Valire"

M. le Président demande aux rapporteurs des commissions adhoc et de Gestion et Finances (CoGesFin) de lire les conclusions de leur rapport.

M. A. Molleyres lit le rapport de la commission adhoc en concluant à l'acceptation de ce préavis.

Mme H. Baudet, pour la CoGesFin, fait part des conclusions de ce rapport et propose d'adopter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. M. Coletta trouve ce projet très clair et il remercie M. C. Bosson pour tout le travail effectué au niveau du réseau d'eau de la commune. Sauf erreur de sa part, la société Bovard et Fritsché (raison sociale antérieure Bovard et Nickl) a déjà été mandatée pour plusieurs travaux importants tels que le recaptage des sources des Tattes, pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression sur le chemin de Panlièvre, pour la construction de la déchetterie et d'autres. Toujours le même bureau de génie civil.

Il pose donc trois questions à la CoGesFin :

1. avez-vous vérifié s'il y a de la concurrence sur ce marché publique ?
2. concernant le préavis 01 - 2021 et les travaux qui vont suivre : avez-vous vérifié le processus de mise en concurrence ?
3. avez-vous vérifié la conformité avec la loi sur les marchés publics ?

M. Ch. Chambordon précise tout d'abord que le Bureau Bovard & Fritsché n'est pas un bureau de génie civil, mais géomètre officiel. Il est récurrent que les communes fassent appel au même bureau de géomètre, qui connaît la commune. Concernant les marchés publics, les montants prévus ne sont pas concernés par ces derniers.

M. M. Coletta aimerait savoir si une mise en concurrence a été effectuée pour ces travaux, ou si, du moins, il y a de la concurrence sur ces marchés, sachant que c'est toujours la même entreprise qui est mandatée. Il

rappelle que la loi sur les marchés publics prévoit des barèmes et des procédures plus ou moins compliquées.

M. le Syndic précise que les coûts évoqués le sont sous forme de budget et que c'est le mandataire, sur la base de son expérience, qui établit les chiffres soumis. Lorsque les soumissions seront demandées, les entreprises seront automatiquement mises en concurrence sur les montants dépassant les CHF 10'000.--. Pour ce qui est des marchés publics, la Municipalité suit scrupuleusement les règles et les barèmes inhérents à ces domaines. Concernant le choix du bureau, il rappelle que pour la revitalisation du ruisseau de Calèves, c'est un autre bureau qui a été mandaté. Néanmoins, pour certains sujets, une parfaite connaissance du territoire communal est un gros avantage, mais une comparaison entre plusieurs bureaux pourrait être faite et il prend note de cette demande.

M. Ch. Challande complète les propos du Syndic en précisant que le bureau Bovard & Fritsché est en charge de la surveillance et de la mise à jour systématique des géo données de la commune. Une remise en question pour chaque nouvelle situation pourrait poser de gros problèmes de gestion et de suivi.

M. M. Coletta semble avoir compris que ce bureau d'ingénieurs effectue les travaux puis contrôle ces travaux.

M. Ch. Challande explique que lorsqu'une villa est en construction, les contrôles de conformité sont effectués par le bureau Bovard & Fritsché.

M. le Président précise que la demande suggère que la CoGesFin pose les bonnes questions à ce sujet à la Municipalité.

M. J. Riquez suppose qu'il y a plus d'un bureau de géomètre officiel dans le district et il trouve que dans le monde dans lequel on vit aujourd'hui, il est toujours bien d'avoir deux ou trois avis différents. Il ne lui semble pas possible et pas très sain qu'un bureau ait une rente de situation juste parce qu'il connaît la commune et les projets qui s'y réalisent.

M. S. Linder soulève que ce domaine est compliqué dans la mesure où on pourrait parler de monopole. Dans les communes, la référence est souvent le même bureau. Il pense que c'est compliqué surtout que l'on se trouve dans des projets qui n'ont rien à voir avec un projet privé et donc à moindre coût. Un moment donné, ce qui compte c'est que l'on soit attentif et qu'une remise en question de temps à autre soit de mise. C'est peut-être aussi les membres du Conseil qui pourraient, de temps en temps, tirer la sonnette d'alarme et reposer les bonnes questions aux bonnes personnes. Débouter éventuellement le bureau de géomètre conseil se ferait certainement à perte au vu des connaissances qu'il a dans le dossier communal.

M. M. Fossati est étonné par la découverte de la situation qui amène ce préavis alors que nous vivons dans un monde sur-digitalisé. Il s'inquiète de savoir si d'autres surprises du genre pourraient voir le jour.

M. le Syndic répond que normalement pas, sachant que c'est lorsqu'il y a un problème que l'on découvre l'état de certaines conduites et les soucis qui y sont liés. Une petite analyse sur l'ensemble du territoire a été menée et, en principe, il ne devrait plus y avoir de surprise majeure.

M. A. Molleyres aimerait préciser que ce n'est pas ce qu'a affirmé M. le Municipal C. Bosson lors de la réunion au sujet de ce préavis. Il ne se veut pas alarmiste, mais il restera tout de même quelques travaux, et donc des dépenses à prévoir, mais qui ne sont pas urgentes.

M. le Syndic voudrait préciser que des travaux d'entretien existent, notamment du point de vue de la mise en conformité en lien avec le Règlement sur l'évacuation des eaux et de l'eau sous pression. Néanmoins, il ne peut pas garantir, à ce jour, qu'il n'y aura plus de demandes de crédits pour des cas exceptionnels. Il aimerait pouvoir dire qu'il ne devrait plus y avoir de surprises majeures, sachant tout de fois qu'on ne peut pas savoir ce qui se passe sous les routes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote de ce préavis

Le préavis N° 01-2021 "Demande de crédit de CHF 479'300.- - Création d'un bouclage Plaisance/Marteray/Valire et remplacement du collecteur EU Plaisance/Valire" est adopté à l'unanimité

7. Nomination d'une commission ad'hoc pour les constructions scolaires

M. le Président revient sur les propos de Mme C. Vanat Gachet et passe à la nomination de cette commission

Sont nommé.e.s : Mmes H. Surber (Présidente) et N. Hancou ainsi que M. D. Grenno.

M. le Syndic précise qu'il aura également la commission d'urbanisme qui sera impliquée dans ce projet dans la mesure où il y aura des questions urbanistiques à gérer.

M. Ch. Chambordon pensait qu'une commission à trois membres semblait un peu petite pour un sujet si important, mais s'il y a une autre commission impliquée, cela lui convient.

8. Divers et propositions individuelles

M. S. Linder s'interroge sur l'air contenu dans les bouteilles de PET récoltées à la déchetterie et qui ne sont pas écrasées. On transporte donc beaucoup de vide jusqu'au point de traitement de ces bouteilles alors que les usagers pourraient écraser leurs bouteilles. Il se demande s'il n'y a pas un système de broyeur qui pourrait ainsi réduire ce volume ou alors qu'une bouteille non-écrasée ne puisse entrer dans le container, celui-ci disposant de fentes et n'étant donc pas ouvert pour le déversement de caisses entières.

M. Ch. Challande confirme que le premier acte citoyen est d'écraser la bouteille. Néanmoins, ce produit est effectivement très difficile à compacter. Il se renseignera s'il existe de nouvelles méthodes, car déchiqueter sur place ne se fait pas encore.

M. E. Durussel complète ce sujet en informant qu'à la déchetterie on lui a dit qu'il n'était plus nécessaire d'écraser les bouteilles.

M. A. Molleyres voudrait remercier toutes les personnes qui ont voté pour sa candidature à la Municipalité. Il aimerait néanmoins relever les difficultés qu'il a rencontré pour s'inscrire comme candidat à la Municipalité. En effet, c'est difficile d'arriver à ses fins, en fin d'année, entre le temps pour se décider, celui pour prendre la température et de contacter différentes personnes pour se renseigner et celui qu'il faut pour s'inscrire au Greffe avec des heures d'ouverture pas toujours fantastiques. Mais, de surcroît, il trouve les exigences d'inscription surprenantes, entre le nom de la liste, les trois "parrains" à trouver et le temps qu'il faut passer à ces formalités. Il souhaite qu'à l'avenir des explications et des informations puissent être données assez tôt avant les élections.

M. le Syndic aimerait réagir en précisant qu'il a reçu M. Molleyres pour lui donner un certain nombre d'explications. Mais on peut aussi remettre en cause tout le système électoral ou alors procéder par la pause de banderoles et d'affiches avec les portraits des candidats. A la décharge de la Secrétaire municipale, il voudrait préciser qu'elle est très souvent présente avant le levé du soleil et que les lumières du bureau sont allumées, ce qui permet à tout un chacun d'accéder au bureau dans la mesure où la porte est toujours ouverte.

Mme H. Surber trouve également que ces élections se sont faites un peu dans la précipitation et surtout, en sachant qu'il n'y avait pas assez de candidats au Conseil communal, des personnes biffent des noms en ne regardant que le nom et la profession. Elle trouve qu'il n'y a pas eu assez d'informations ou de présentations un peu plus personnelles. Elle aimerait proposer que des informations puissent être diffusées plus régulièrement et elle se met à disposition pour monter un projet de diffusion au sein de la commune ce qui permettra d'avoir un outil pour les prochaines élections.

M. le Président rappelle que le fait de biffer fait partie du secret des urnes, mais que s'il y avait eu des photos, des personnes auraient tout-de-même été biffées. Mais il prend note des propos de Mme Surber, de même que la Municipalité. Concernant un journal d'information, il sait que cela fait quelques temps que la Municipalité se pose des questions et il encourage Mme Surber à prendre contact avec cette dernière.

M. S. Maillard rappelle que depuis trois législatures il demande qu'il puisse avoir les photos sur le matériel de vote ou du moins sur le site internet et qu'il n'est peut-être pas nécessaire de planter des pancartes aux coins des vergers.

M. E. Blein voudrait connaître les motivations de la rupture du contrat entre La Poste et l'Épicerie et si, à l'avenir d'autres solutions seront proposées.

M. le Syndic précise que cette nouvelle est arrivée au sein de la Municipalité par La Poste et pas par la tenancière de l'Épicerie et il croit savoir que les liens entre ces deux entités n'étaient pas au beau fixe. Contact pris avec La Poste, il peut préciser que cette dernière veut garder 800 offices de poste sur le territoire suisse. Pressions il y a, avec du volume à respecter ainsi que des heures d'ouverture et, que, de plus, un système de bonus/malus est en place concernant le bon fonctionnement. Si un projet de reprise était en route, une possibilité de prolongation de ce système pourrait éventuellement être envisagé, avant un service à domicile. Dans ce cas de figure, il serait difficile de revenir en arrière, les gens s'habituant au niveau système. La Municipalité a rendu La Poste attentive au fait qu'une partie de la population doit pouvoir bénéficier des prestations d'un office. Il est à relever que si une société était intéressée par la reprise de cette prestation, La Poste pourrait entrer en matière.

M. A. Uldry regrette le manque de débat autour du choix du nombre de membres du Conseil et trouverait intéressant de pouvoir en discuter dans la mesure où il a été très difficile de trouver 45 candidats. Il prend pour exemple une commune qui a le double d'habitants que Duillier et où le Conseil siège à 40 membres. Lors des élections, 50 candidatures ont été déposées, tous ont été élus et les suppléants étaient ainsi également trouvés. A Duillier, les conseillères et conseillers ont quasiment été élus tacitement, il a fallu élire un 45^{ème} membre, heureusement tacitement également, et de nouvelles élections devront être organisées pour nommer les suppléants.

M. le Président confirme que l'assemblée avait décidé du statu quo, sans débat effectivement. Mais il ne se fait pas de soucis pour trouver des suppléants. Le débat pourra avoir lieu pour les élections de la législature suivante.

M. Ch. Chambordon a constaté que M. le Président n'a pas été appelé lors de l'appel de début de séance et que lors de la dernière séance ceci a aussi été le cas pour un ou deux conseillers. Il aimerait que le fait d'effectuer cet appel par voie électronique ne fausse pas les chiffres des personnes présentes.

M. D. Grenno informe qu'actuellement il y a une campagne concernant les "First responder" qui sont prêts à intervenir en cas de malaise cardiaque, ce qui augmente sensiblement les chances de survie. Il a constaté que toutes les communes alentours, il y avait des défibrillateurs à disposition, mais pas à Duillier. Il se demande si une acquisition pour environ CHF 2'000 ne pourrait pas être envisagée pour un appareil disponible au Centre communal par exemple.

M. le Syndic entend bien cette question et va mener une analyse sur le nombre et les emplacements de tels appareils à éventuellement prévoir.

Mme P. Maye aimerait savoir d'il y a des nouvelles concernant la bande cyclable Nyon-Duillier. D'autre part, les minibus des transports d'écoliers sont stationnés dans la cour de la Ferme Francelet. Elle a constaté qu'à gauche de la cour, il y a un trou couvert par deux planches, mais qui ne sont pas fixées. Elle voudrait savoir s'il est possible de mieux fermer cette ouverture dans la mesure où des enfants jouent à cet endroit.

M. le Syndic se renseignera sur les délais en vigueur sur les routes cantonale concernant effectivement ces nouvelles bandes cyclables, et plus pistes cyclables, ce qui est une grande évolution dans ce domaine. En ce qui concerne ces bandes cyclables à l'intérieur des localités en prolongation des celles existantes sur les routes cantonales, des demandes devront être déposées. Pour ce qui est du souci dans la cour de la Ferme Malherbe, une visite sur place sera effectuée afin d'évaluer la situation et des mesures seront prises.

M. S. Maillard rebondit sur le problème de sécurité en signalant qu'il y a des pierres qui tiennent les filets des buts du terrain de football et il pense que ceci est également dangereux.

M. le Syndic relève au passage que ces pierres n'ont pas empêchés des automobilistes d'aller labourer ce terrain pour la deuxième fois, mais la Municipalité va voir s'il existe un autre système pour la fixation de ces filets.

M. A. Uldry se réjouissait de la réduction de la taxe déchet, mais cette année il a eu la mauvaise surprise de voir qu'il fallait payer plein tarif et il aimerait savoir s'il y a une explication à ce changement.

M. M. Peytregnet rappelle que cette information figurait dans le préavis du budget 2021 avec tous les détails qui permettaient de comprendre qu'il n'y aurait pas de rabais. En résumé, le compte de régulation ne permet plus d'octroyer de rabais, mais, si jamais, les comptes 2020 devaient être meilleurs qu'attendu, ce rabais pourrait éventuellement être réintroduit pour 2022. Si cette réduction avait été maintenue, le compte de régulation aurait été en déficit. Il rappelle que tous les éléments d'explication se trouvent dans le préavis du budget.

Mme H. Baudet fait un parallèle entre bandes ou pistes cyclables et les ornières se trouvant sur la route qui monte à Trélex et qui représentent un réel danger pour les cyclistes qui doivent se rabattre sur le bord de la chaussée. Elle demande s'il ne serait pas possible de stabiliser ces bords de routes

M. le Syndic va voir avec le Voyer des Routes de ce qui serait possible de réaliser. Il profite pour informer qu'un parcours est à l'étude depuis Trélex, via les Marais, où se trouve la SPA, et la Ferme de Calèves et Changins afin de rejoindre la future passerelle vers le pont de la Redoute.

M. J.-D. Macherel revient sur le système de la taxe déchet, sachant qu'une personne génère un certain nombre de déchets, mais qu'une famille de six personnes n'en produit pas six fois plus. Il trouve donc que cette taxe devrait pouvoir être gérée avec un système dégressif en regard avec le nombre de personnes au sein d'un ménage.

M. A. Molleyres trouve que cette taxe est très chère et rejoint les propos de M. Macherel. Lui-même a un jeune étudiant à la maison qui ne gagne rien et il pense également qu'il n'y a pas forcément plus de déchets générés. De plus, là où il habite, le camion de ramassage ne passe pas. Il aimerait donc qu'une réflexion différente puisse se faire.

M. M. Peytregnet entend bien ces derniers propos. Néanmoins, il pense qu'il y a deux principes : ce n'est pas le nombre de personnes dans un ménage qui paie la taxe, mais bien uniquement les adultes. Une famille avec trois enfants ne paiera que pour deux adultes puisque les enfants de moins de 18 ans ne sont pas comptés. De plus, concernant la proposition de faire des rabais de famille, il aimerait rappeler le système du pollueur-payeur. Si les étudiants devaient être exclus du système, il y aurait une diminution du revenu, qui devra être compensée de manière à ce que le compte affecté soit équilibré. De ce fait, le reste des citoyens devra payer plus dans la mesure où, au final, le coût de l'élimination des déchets soit à zéro puisqu'il ne peut être payé par les impôts. Les trois dernières années, des rabais avaient pu être octroyés, ce qui, au niveau des coûts actuels, ne peut pas être le cas cette année. Au pire, si ce compte devait venir à être déficitaire, une augmentation de la taxe devrait alors être envisagée.

M. A. Molleyres comprend fort bien ces explications, mais lui parle des revenus des familles et pas forcément du nombre de personnes dans un ménage. Il pense que ces prochains temps, avec la pandémie entre autre, certains se retrouveront devant des difficultés financières. De plus, certains jeunes qui étudient

à l'extérieur ne génèrent pas forcément d'importants déchets sur la commune de leur domicile. De plus, Prangins et Duillier disposent d'une déchetterie intercommunale. Au vu de ce qui précède, il aimerait savoir de combien cette taxe devrait être augmentée si les étudiants, sur les deux communes, en étaient exemptés.

M. M. Peytregnet précise que la taxe n'a rien à voir avec celle de Prangins sachant que c'est effectivement d'une déchetterie intercommunale qu'il s'agit, mais que les taxes appliquées sont propres à chaque commune, notamment du point de vue du nombre d'habitants. Concernant la compensation de la taxe par les adultes au bénéfice des étudiants, statut qu'il serait nécessaire de définir exactement, il faut être conscient que ces recherches auraient un coût certain. Si ces jeunes ne doivent pas payer la taxe, d'autres devront compenser le manque à gagner pour l'équilibre du compte affecté, sachant que ces personnes, même vivant avec leurs parents, génèrent des déchets qui doivent être éliminés. Si, au final, des citoyens désirent modifier ce système de taxation, libre à eux d'utiliser les moyens politiques qui sont à leur disposition.

M. A. Uldry propose d'éventuellement exonérer les étudiant moyennant la présentation d'une carte d'étudiant valide jusqu'à l'âge de 26 ans, comme c'est le cas pour certains musées, et que ceci soit reporté sur l'ensemble des personnes payant la taxe, ce qui ne représenterait certainement pas un surcoût excessif.

M. Ch. Challande complète les propos de M. Peytregnet en confirmant que le compte affecté ne peut pas présenter de perte ou de bénéfice. Néanmoins, il peut annoncer une bonne nouvelle, qui devra encore être traitée en Municipalité puisque datant de ce jour, dans la mesure où l'entreprise Tridel, qui gère nos déchets, a annoncé une baisse de prix assez conséquente, ce qui pourrait, éventuellement, faire diminuer la future taxe.

Mme H. Surber rappelle que lors de la dernière séance, le projet d'envoi de la convocation et la transmission des documents du Conseil communal par la voie électronique avait été mis au vote et accepté. Au vu de la situation du nombre d'envois, elle se demande si un lien sur un serveur ou un emplacement dédié ne serait pas possible pour la prochaine législature. Par ailleurs, elle aimerait savoir comment le passage entre la nouvelle équipe et l'ancienne va se faire et si une séance d'information sur le fonctionnement du Conseil communal et les projets en cours sera organisée.

M. le Président annonce la séance d'assermentation qui aura lieu le 1^{er} juin 2021 à 19h00 dans cette salle, sous la direction du Préfet. Une convocation sera envoyée. Pour ce qui est d'une formation proprement dite, une réflexion est en cours avec le Secrétaire et le Bureau pour organiser éventuellement une séance "à blanc" permettant de mettre en avant certains sujets et les droits et les devoirs des membres du Conseil. Néanmoins, pour tous les nouveaux membres, il existe déjà beaucoup d'informations dans le Règlement du Conseil communal et la Loi sur les Communes.

M. S. Linder rappelle que le site internet de la commune est très bien fait et que beaucoup d'informations peuvent être y trouvées, même si cela peut représenter passablement de lecture.

La séance est levée à 21h35

Au nom du Conseil communal

Le Président



Olivier Chambaz



Le Secrétaire



Andres Zähringer